

Tarifs applicables au 01/01/2025

TRANSACTION – VENTE - RESIDENTIEL

PRIX DE VENTE	HONORAIRES EN HT	HONORAIRES EN TTC
Jusqu'à 100.000€	7.500€	9.000€
De 100.001 à 120.000€	8.750€	10.500€
De 120.001€ à 150.000€	10.000€	12.000€
De 150.001€ à 170.000€	10.833€	13.000€
De 170.001€ à 190.000€	11.667€	14.000€
De 190.001€ à 210.000€	12.500€	15.000€
De 210.001€ à 240.000€	13.333€	16.000€
De 240.001€ à 280.000€	14.167€	17.000€
De 280.001€ à 320.000€	15.417€	18.500€
De 320.001€ à 360.000€	16.667€	20.000€
De 360.001€ à 399.999€	18.333€	22.000€
Au delà de 400.000€	5% du net	6% TTC
Prix de vente d'un terrain à bâtir	8,33% HT avec un minimum de 11.250€ HT	10% TTC avec un minimum de 13.500€ TTC

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE ET GESTION LOCATIVE RESIDENTIELS

	Charge bailleur	Charge locataire
Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du bailleur	Non facturé	
Honoraires visite, constitution du dossier rédaction du bail	10 € TTC par m2 de surface habitable	10 € TTC par m2 de surface habitable
Honoraires établissement état des lieux entrée sortie	3 € TTC par m2 de surface habitable	3 € TTC par m2 de surface habitable
Gestion simple	7,2 % TTC du montant du loyer CC	
Gestion avec garantie loyers impayés	9,7 % TTC du montant du loyer CC	

TRANSACTION FONDS/BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS ET GESTION LOCATIVE PROFESSIONNELS

VENTE DE MURS ou TERRAINS COMMERCIAUX	6% HT avec un minimum de 10.000€ HT sur le prix du mandat
CESSION DE DROIT AU BAIL/FONDS DE COMMERCE / CESSIION DROITS SOCIAUX (sur le montant de l'actif)	8% sur le prix HT du mandat avec un minimum de 10.000€ HT
LOCATIONS COMMERCIALES BAIL 3/6/9 OU DÉROGATOIRE 1 OU 2 ANS	8% du loyer triennal HT avec un minimum de 5.000€ HT
LOCATIONS BUREAUX ET DÉPÔTS	8% du loyer triennal HT avec un minimum de 5.000€ HT
GESTION LOCATIVE BAUX PROFESSIONNELS/COMMERCIAUX	6% du loyer annuel HT avec un minimum de 1.200€ HT

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la cession/signature de bail commercial est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandataire (acquéreur/locataire), sauf disposition contraire du mandat.



Garantie GALIAN-SMABTP jusqu'à 110.000€

- Au titre des transactions sur immeubles et fonds de commerce avec maniement des fonds
- Au titre de la Gestion Immobilière



Société ALTO IMMOBILIER, SAS au capital de CAPITAL SOCIAL 10.000€ - Siège social : 10 AVENUE DE LA CONCORDE – 95500 GONESSE - RCS TRIBUNAL de Pontoise RCS n° 881 996 474- Carte professionnelle TRANSACTION et GESTION CARTE PRO n° N° CPI 9501 2020 000 045 284 délivrée par CCI PARIS ILE DE FRANCE